

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4ÈME Réunion de 2016****Séance du 19 octobre 2016**CD20161019_52
id. 2906

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), M. BEQ (pouvoir à M. MARDEGAN)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

LIGNE GRANDE VITESSE EN TARN-ET-GARONNE

La liaison Bordeaux-Toulouse est considérée comme une partie du programme **Sud-Europe Atlantique (SEA) constitué de :**

- la ligne **Tours-Bordeaux** en cours de construction qui sera opérationnelle à l'été **2017** ;

- le **Grand-Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)** composé de :
 - un tronçon commun entre **Bordeaux** et Captieux devant être mis en service en **2024** ;
 - un tronçon entre **Captieux** et **Toulouse** devant être réalisé pour **2024** ;
 - un tronçon entre Captieux et l'Espagne comprenant :
 - Captieux – Dax prévu pour une mise en service en 2027 ;
 - Dax – Espagne dont la construction devrait aboutir en 2032.

Les travaux nécessaires à la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax pour une mise en service dès **2024**, ont été **déclarés d'utilité publique par décret du 2 juin 2016**.

Lors de la dernière séance de l'Assemblée, le Conseil départemental a manifesté son vif intérêt pour la réalisation d'une **gare à Montauban-Bressols**, à l'intersection de la ligne historique et de la LGV, afin d'assurer une interconnexion optimale entre les services opérés sur chacune des lignes. Monsieur le Président a **rappelé au Préfet de Tarn-et-Garonne**, au mois de juillet dernier, **tout l'intérêt d'avoir une gare dans le département**.

Celle-ci, située aux portes du nord toulousain, du Tarn et du Gers, constituera un point d'accès à la grande vitesse pour ces territoires. Elle constituera également un ancrage pour le **développement d'activités au sud de l'agglomération de Montauban**. L'aménagement de ses abords et les conditions de son accessibilité doivent donc être au cœur de nos préoccupations.

Monsieur le Président rappelle qu'un **Comité Gare** a été constitué pour en gérer les effets. **Présidé par** le représentant de **l'Etat**, il regroupe le Conseil Départemental aux côtés du Conseil Régional, du Grand Montauban, de la ville de Bressols, de SNCF Réseau et de ASF.

Dès les premières réunions, les collectivités, en désaccord avec SNCF Réseau sur les conditions de desserte de la gare, ont considéré que le réseau de voirie existant ne pourrait pas accueillir les flux futurs générés par la nouvelle gare, notamment les RD 39 et RD 77 à proximité de la gare et respectivement larges de moins de 5 m et de 6 m. **Une expertise indépendante** a été ainsi confiée au Centre d'Étude et d'Expérimentation sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) afin qu'il analyse la répartition des flux et les aménagements à réaliser sur le secteur.

Cette étude désormais achevée, a été présentée au Comité Gare le 17 juin 2016.

Succinctement, elle conclut, compte-tenu du développement urbain naturel du secteur, à l'aggravation des points noirs de trafic constatés actuellement, notamment à l'échangeur d'Albasud, qu'il y ait ou non une gare LGV à Bressols. Elle confirme aussi que le trafic supplémentaire apporté par les seuls voyageurs du TGV est, quant à lui, absorbable par le réseau existant.

Lors des discussions sur la desserte de la gare, la construction d'un **nouvel échangeur autoroutier à Montech** a été débattue.

Sur sollicitation de Monsieur le Préfet, ASF a précisé son positionnement sur la question. La société s'est dite prête à financer 25% des études d'opportunités (150 à 200 K€) impératif juridico-technique préalable à toute décision sur le sujet. Elle a indiqué que dans le cas où celles-ci concluraient positivement, des études de détail d'un coût variant entre 300 et 400 K€ seraient réalisées. Le plan de financement possible pour cette deuxième étape reste à définir.

Les collectivités partenaires s'accordant sur la nécessité de lancer cette étude d'opportunité, **un plan de financement a été proposé par l'État**, aux termes duquel la répartition des frais d'étude s'établirait comme suit :

- ASF = 50 000 €
- **Département de Tarn-et-Garonne = 50 000 €**
- Grand Montauban Communauté d'Agglomération = 50 000 €
- DRIMM SA = 30 000 €
- Communauté de Communes Garonne et Canal = 15 000 €
- Autres = 5 000 €.

Monsieur le Président propose donc de concrétiser la volonté du Département d'avancer sur ce dossier en l'autorisant à négocier la convention associée.

Il souhaite toutefois préciser les demandes formulées à ce sujet auprès de Monsieur le Préfet, à savoir :

- ne pas considérer la réalisation d'un nouvel échangeur autoroutier comme le seul scénario pour améliorer la desserte de la gare et l'urbanisation future autour de celle-ci ;
- inscrire l'étude dans une réflexion plus globale d'impact, prenant en compte les perspectives d'évolution territoriale et les grands projets en Tarn-et-Garonne.

Après avoir pris connaissance des conclusions de cette étude d'opportunité lorsqu'elle sera terminée, Monsieur le Président reviendra vers l'Assemblée pour envisager la suite à donner, en ce qui concerne, notamment, l'engagement éventuel des études d'Avant-Projet.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission transports et multimodalités,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte des informations données concernant l'avancement du dossier d'aménagement de la Ligne à Grande Vitesse en Tarn-et-Garonne ;
- Autorise Monsieur le Président à négocier la convention avec les collectivités et organismes partenaires pour la réalisation de l'étude d'opportunité sur la création d'un nouvel échangeur autoroutier à Montech ;
- Approuve le plan de financement proposé et l'inscription d'un crédit de 50 000 € à l'article 6568 sous fonction 621 pour le financement de la participation départementale à cette étude.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC